



AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



Contactez le secrétariat



cfa.merdrignac@educagri.fr

6 rue du Porhoët
22230 MERDRIGNAC

02 96 28 41 61

www.lycee-merdrignac.educagri.fr

@lyceecfadumene



Brevet Professionnel Aménagements Paysagers

BP AP- Niveau 4 - RNCP 38314

Certificateur : Ministère en charge de l'agriculture

Date enregistrement certification : 24/11/2023

Formation diplômante en apprentissage

CONTENUS DE LA FORMATION

- Mettre en place et entretenir le végétal
- Aménager des espaces végétalisés
- Réaliser des constructions paysagères (maçonnerie, menuiserie)
- Conduire un chantier avec une équipe restreinte et animer une équipe de chantier paysager
- Utiliser du matériel des espaces verts et conduire des engins, en sécurité
- Communiquer auprès des professionnels, des clients et des ouvriers
- Intégrer les techniques écologiques dans les travaux d'aménagements paysagers

DURÉE/ MODALITÉS DE L'ALTERNANCE

Parcours de formation "standard" sur 2 ans soit 840 heures au CFA

420 heures/an soit 12 à 13 semaines au CFA / an (*) et 34 à 35 semaines en Entreprise/an (*) sous réserve du calendrier d'alternance

35h par semaine - Notre formation est principalement proposée en présentiel, avec la possibilité d'un suivi à distance en fonction des besoins.

ACCOMPAGNEMENT DES APPRENANTS

- Accompagnement personnalisé, assuré par trois professionnelles ;
- Une référente handicap, une AESH, une assistante sociale
- Site accessible aux PMR
- Apprentissages individualisés adaptés à votre profil
- Centre de ressources à votre disposition pour vous soutenir dans votre parcours.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES OBJECTIFS

- 100 % en UC (Unités capitalisables)
- Obtention du diplôme si acquisition complète de tous les blocs
- Tout UC acquis est valable 5 ans

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Suivi de l'apprenti dans ses acquisitions des compétences professionnelles en lien avec l'entreprise : livret d'alternance et visites en entreprise.
- Transversalité : travaux autour de projets de groupes
- Pluridisciplinarité : élaboration de projets en lien avec la profession.
- Les + : Halle paysagère : plateau technique performant, visite, parc arboré
- Plateforme e-learning : moodle
- Mobilité : possibilité d'accompagnement

PRÉ-REQUIS/PUBLIC CIBLÉ

- Être titulaire d'un diplôme ou d'une certification professionnelle attestant d'au moins un niveau 3 de qualification
- Expériences professionnelles (sous conditions)

ENTRÉE

- Entrée en Septembre recommandée (en fonction du calendrier d'alternance disponible sur le site internet). Des entrées décalées sont envisageables en fonction du profil de l'apprenant.

DÉMARCHE : INSCRIPTION, CONDITION D'ADMISSION

- Prendre contact avec le secrétariat du CFA
- Dossier de candidature à retourner complet
- Entretien de positionnement (motivation, projet personnel) avec le responsable de formation.
- Avoir signé un contrat d'apprentissage*
- Possibilité de VAA (Validation des Acquis Académiques) selon votre profil et l'arrêté en vigueur.

* Si vous n'avez pas encore trouvé d'entreprise, vous bénéficiez d'un délai de 3 mois pour en trouver une et obtenir le statut d'apprenti.

OBJECTIFS VISÉS ET EVALUABLES

- C1. Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager
- C2. Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement
- C3. Réaliser des travaux d'entretien des végétaux
- C4. Réaliser des travaux de mise en place des végétaux
- C5. Mettre en place des infrastructures
- C6. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

DÉBOUCHÉS/ INSERTION PROFESSIONNELLE

- BTS
- Chef d'équipe
- Jardinier
- Ouvrier d'entretien
- Ouvrier des espaces verts
- Ouvrier du paysage
- Technicien paysagiste

INFORMATIONS SUR LA REMUNERATION

La rémunération de l'apprenti est calculée en pourcentage du SMIC et varie en fonction du profil du candidat et de la convention collective du secteur concerné. Exemple pour un 1er contrat d'apprentissage

Situation	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1re année	27% du Smic, soit 492,22 €	43% du Smic, soit 783,90 €	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 966,21 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic (1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

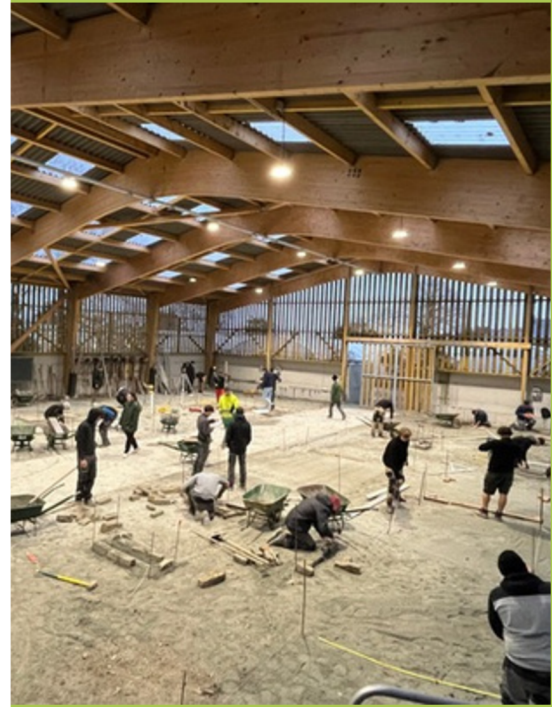
Source : www.service-public.fr à la date du 06/01/2026

TARIFS, FINANCEMENTS ET AIDES

+ Formation gratuite pour les apprentis.

- Formation prise en charge par les opérateurs de compétences (OPCO) ou CNFPT pour les collectivités, pas de frais pédagogique.
- Aides possibles en apprentissage : aides aux déplacements, aides sociales, premier équipement.

Les plaquettes font l'objet d'une revue annuelle en janvier.



INDICATEURS DE LA FORMATION

Année 2023 - 2025

Les candidats Taux d'appréciation

17 Inscrits à la formation

13 Présentés à l'examen

55%

Taux d'obtention du diplôme

2023 - 2024

2024 - 2025

88%

62%

Taux d'interruption en cours de formation

12%

Taux d'insertion et de poursuite d'études à 6 mois. Source Inserjeunes ou enquête interne.

Insertion professionnelle

60%

Poursuite d'étude

20%

Autre situation

20%

INSERJEUNES